

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-14

Séance du 22 mars 2021

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE VULAINES LES**  
**PROVINS POUR L'ANNEE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux mars, à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Grandpuits-Bailly-Carrois, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

**Titulaires présents** : M. ET Mmes BILLAULT, DELANNOY, SOSINSKI, DEUDON, CONDAMINET, CASTAING, BAGUE, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, JOLY, KOFFEL, LUCQUIN, ROUSSEAU, THIBAUD, MYTNIK, BALDY, HARSCOËT, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, BOULOC, MARTINET, LUBIN, ARTHUR, BELLACHE, BOURCIER, CIOTTI, COURVOISIER, CRAPARD, GOMES, JEUNEMAITRE, LEGRAND, MARIE, PANNIER, PATRON, PERRIN, PERRINO, VESAIGNE

**Suppléants présents** : M. et Mmes CAPICCHIONI, LESAGE A.

**Représentés** : M et Mmes MASSON (pouvoir à BRICHET), PERNEL (pouvoir à PANNIER), LEBAT (pouvoir à ARTHUR), MONTAGU (pouvoir à DELANNOY), MARTIN (pouvoir à MARIE)

**Excusés** : M et Mmes BOUSSARD, RIVOIRE, GRAND, RAMEAUX

**Secrétaire de séance** : Mme SOSINSKI

Date de la convocation	: 8 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 45
Suffrage exprimé	: 50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-14

*Séance du 22 mars 2021*

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE VULAINES LES**  
**PROVINS POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 26 février 2008, reçue au service du contrôle de légalité de la Sous-préfecture de PROVINS le 13 mars 2008, le Comité Syndical du SICTOM de la Région de PROVINS a décidé d'allouer à la commune de VULAINES les PROVINS une subvention de 3 600 € H.T. en compensation des sujétions liées à l'exploitation du centre de transfert des déchets situés sur le territoire de cette commune.

Il précise que, ce syndicat étant dissous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, par suite du transfert de la compétence « collecte des déchets » au SMETOM-GEEODE, l'attribution de la subvention allouée jusqu'au 31 décembre 2009 a été prise en charge par le SMETOM-GEEODE à compter de cette date.

Il propose, compte tenu que l'activité du site n'a pas été modifiée et que les nuisances en résultant sont inchangées, de maintenir, pour l'année 2021, le montant de la subvention à la somme de 3 600 € H.T.

**LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A VULAINES LES PROVINS,**

**ET AUTORISE LE PRESIDENT A PROCEDER A L'OPERATION COMPTABLE  
CORRESPONDANTE ETANT PRECISE QUE LA DEPENSE SERA PRELEVEE SUR  
L'ARTICLE 6743 DU BUDGET 2021.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-14

Séance du 22 mars 2021



Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

  
Eric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 30 mars 2021

Affiché, le 30 mars 2021

Le Président,

  
Eric JEUNEMAITRE

